



Contester pv mal rempli par policier date

Par **bosseur**, le **18/10/2010** à **06:18**

Bonjour,

je me suis fais verbalisé pour un pseudo feu rouge que je n'ai pas vu mais bon le policier qui m'a verbalisé je pense a mal rempli son pv sur la date.

normalement la date dois etre du type 12-10-2010 or le policier l'a rempli 12/10/2010 ce qui rend caduque le pv.

sur le 2eme volet la couleur du vehicule ne figure pas non plus .

mais bon juste une seul rature sur le pv rend caduque le pv.

un ami a moi bossant dans le 78 au rayon traitement des pvs m'en a parlé.

Par **Tisuisse**, le **18/10/2010** à **22:55**

Bonjour,

Changez d'ami car jamais un tribunal quelconque ne vous suivra dans ce type d'argumentation.